



## HAUTS RESPONSABLES DU TPIY

13 June 2012



### Le Procureur appelle à une nouvelle conception de la justice internationale

Dans une tribune publiée dans le journal The Guardian à l'occasion de la prise de fonctions du nouveau Procureur de la CPI, Fatou Bensouda, le Procureur du TPIY, Serge Brammertz, a appelé à « un dialogue plus constructif sur la façon de concevoir à l'avenir la justice internationale ».

Soulignant les réalisations du TPIY et d'autres tribunaux ad hoc, le Procureur a déclaré que, ces 20 dernières années, « un nouvel ordre juridique a été conçu, son infrastructure a été mise en place et une nouvelle génération de professionnels pluridisciplinaires a été formée. Il serait absurde de priver la justice internationale des ressources dont elle a besoin, alors même que nous sommes sur le point de récolter les bénéfices des premiers

travaux accomplis en ce domaine ».

Proposant de concevoir une justice internationale plus forte, le Procureur a également souligné l'importance de renforcer les capacités judiciaires des juridictions nationales et a mis en avant la nécessité de développer une infrastructure opérationnelle et permanente chargée des commissions d'enquête internationales.

« À l'heure où Fatou Bensouda prend ses fonctions, a conclu le Procureur, nous devrions réaffirmer notre soutien à la Cour, tout en pensant de façon constructive au chemin qu'il nous reste à parcourir. L'impunité n'est plus acceptable aujourd'hui. Nous devons envisager une justice internationale qui optimise les réparations destinées aux millions de personnes qui, dans le monde entier, ont été victimes de crimes effroyables ».

## EN SALLE D'AUDIENCE

11 et 13 juin 2012



### Procès de Radovan Karadžić : demandes en application de l'article 98 bis

L'article 98 bis du Règlement de procédure et de preuve dispose qu'à la fin de la présentation des moyens à charge, la Chambre de première instance doit prononcer l'acquittement de tout chef d'accusation pour lequel il n'y a pas d'éléments de preuve susceptibles de justifier une condamnation. La Défense a déposé des demandes en application de l'article 98 bis, lundi 11 juin, et le Procureur y a répondu mercredi 13 juin. La Chambre rendra sa décision en temps et lieu.

Le procès de Radovan Karadžić a débuté le 26 octobre 2009. Le Procureur a conclu la présentation de ses moyens le 25 mai 2012 et l'ouverture de la présentation des moyens de la Défense est prévue le 16 octobre 2012.

## EN SALLE D'AUDIENCE

12 juin 2012



### Troisième procès de Vojislav Šešelj pour outrage au Tribunal

Le troisième procès de Vojislav Šešelj pour outrage au Tribunal a débuté mardi 12 juin et pris fin lundi 18 juin. La Chambre de première instance rendra son jugement le jeudi 28 juin à 9 heures.

perpétrés en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en Serbie, de 1991 à 1994. Il est accusé de ne pas avoir retiré des informations confidentielles de son site Internet privé, en violation des ordonnances rendues par une Chambre.

Vojislav Šešelj, chef du Parti radical serbe, est actuellement jugé par le Tribunal pour des crimes de guerre allégués

## HAUTS RESPONSABLES DU TPIY

13 juin 2012



### Le Président du TPIY se dit préoccupé par la détention de fonctionnaires de la CPI en Libye.

Le 13 juin, le Président du Tribunal, Theodor Meron, a fait la déclaration suivante pour exprimer sa vive préoccupation concernant la détention prolongée de quatre fonctionnaires de la CPI en Libye :

« La détention, depuis plus de six jours déjà, de fonctionnaires de la CPI en mission en Libye est inacceptable. Elle l'est d'autant plus que le Gouvernement libyen est juridiquement tenu,

conformément à la Résolution 1970 du Conseil de sécurité, de coopérer avec la CPI et de faciliter sa mission en Libye. La visite de ces quatre fonctionnaires avait été décidée par une Chambre préliminaire de la Cour, et l'ordonnance rendue à cet effet doit impérativement être respectée. Je me joins au Président de la CPI pour demander instamment la libération immédiate de son personnel ».



## HAUTS RESPONSABLES DU TPIY

18 juin 2012



### Le Procureur se rend au Parlement européen

À l'invitation d'Elmar Brok, Président de la Commission des affaires étrangères du Parlement européen, le Procureur Serge Brammertz a rencontré récemment les membres de la Commission pour aborder avec eux les travaux de son Bureau. Ils se sont entretenus au sujet de l'avancée des procès en cours et des procédures d'appel, de la coopération de la Serbie, de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine avec le Bureau du Procureur, et des poursuites pour crimes de guerre engagées dans les différents pays de la région.

Le Procureur a saisi l'occasion de cette rencontre pour remercier l'Union européenne du soutien qu'elle a toujours apporté à son Bureau et lui demander de continuer à soutenir les parquets régionaux.

## EN SALLE D'AUDIENCE

22 juin 2012



### Fixation de la date de début de la présentation des moyens à charge de l'Accusation dans le cadre du procès de Ratko Mladić

La Chambre de première instance I a fixé au lundi 9 juillet 2012 le début de la présentation des moyens à charge de l'Accusation dans le cadre du procès de Ratko Mladić.

Le 18 juin 2012, la Chambre a ajourné le début de la présentation des moyens à charge sine die, à la suite des arguments présentés par la Défense et par l'Accusation concernant la communication de documents.

Les audiences auront lieu du 9 au 20 juillet et seront immédiatement suivies de trois semaines de vacances judiciaires. La Chambre a demandé à l'Accusation de déposer une nouvelle liste de témoins d'ici au 26 juin, pour la période comprise entre le 9 et le 20 juillet et de n'y faire figurer que les témoins les moins concernés par des manquements aux obligations de communication.



## AVANCEMENT DES AFFAIRES

### AFFAIRES EN PHASE PRÉALABLE AU PROCÈS

**Goran Hadžić** • A plaidé non coupable le 24 août 2011

### PROCÈS EN COURS

**Haradinaj et consorts** • Les réquisitoire et plaidoiries a eu lieu les 25, 26 et 27 juin 2012

**Radovan Karadžić** • La date d'ouverture de la présentation des moyens de la Défense a été fixée au 16 octobre 2012

**Ratko Mladić** • Le procès s'est ouvert le 16 mai 2012

**Prlić et consorts** • Les réquisitoire et plaidoiries ont eu lieu du 7 février au 2 mars 2011

**Vojislav Šešelj** • Les parties ont présenté leur réquisitoire et plaidoirie les 5 et 20 mars 2012

**Stanišić & Simatović** • La présentation des moyens de la Défense a débuté le 15 juin 2011

**Stanišić & Župljanin** • Les réquisitoire et plaidoiries ont eu lieu du 29 mai au 1er juin 2012

**Zdravko Tolimir** • Les réquisitoire et plaidoirie sont prévus les 21 et 22 août 2012

### PROCÈS EN APPEL

**Vlastimir Đorđević** • Le jugement a été prononcé le 23 février 2011 (peine : 27 ans d'emprisonnement)  
• L'Accusation et la Défense ont déposé leur mémoire d'appel

**Gotovina et consorts** • Le jugement a été prononcé le 15 avril 2011 (peines : Gotovina - 24 ans d'emprisonnement ; Markač - 18 ans d'emprisonnement)  
• L'audience d'appel a eu lieu le 14 mai 2012

**Lukić & Lukić** • Le jugement a été prononcé le 20 juillet 2009 (peines : Milan Lukić - emprisonnement à perpétuité ; Sredoje Lukić - 30 ans d'emprisonnement)  
• L'audience d'appel a eu lieu les 14 et 15 septembre 2011

**Momčilo Perišić** • Le jugement a été prononcé le 6 septembre 2011 (peines : 27 ans d'emprisonnement)  
• L'Accusation et la Défense ont déposé leur mémoire en clôture

**Popović et consorts** • Le jugement a été prononcé le 10 juin 2010 (peines : Popović - emprisonnement à perpétuité ; Beara - emprisonnement à perpétuité ; Nikolić - 35 ans d'emprisonnement ; Borovčanin - 17 ans d'emprisonnement ; Miletić - 19 ans d'emprisonnement ; Gvero - 5 ans d'emprisonnement ; Pandurević - 13 ans d'emprisonnement)  
• L'accusation et la Défense ont déposé leur mémoire d'appel concernant tous les accusés, à l'exception de Borovčanin, dont la peine est par conséquent définitive

**Šainović et consorts** • Le jugement a été prononcé le 26 février 2009 (peines : Šainović - 22 ans d'emprisonnement ; Ojdanić - 15 ans d'emprisonnement ; Pavković - 22 ans d'emprisonnement ; Lazarević - 15 ans d'emprisonnement ; Lukić - 22 ans d'emprisonnement ; Milutinović - acquitté)  
• L'Accusation et la Défense ont déposé leur mémoire d'appel concernant tous les accusés hormis Milutinović, dont l'acquittement est par conséquent définitif

### OUTRAGE AU TRIBUNAL

**Jelena Rašić** • Le jugement a été prononcé le 7 février 2012 (Peine : 12 mois d'emprisonnement)  
• L'Accusation et la Défense ont déposé leur mémoire d'appel

**Vojislav Šešelj** • Second acte d'accusation - le jugement a été prononcé le 31 octobre 2011 (peine : 18 mois d'emprisonnement)  
• Le 14 novembre 2011, l'Amicus Curiae chargé des poursuites a déposé son acte d'appel

**Vojislav Šešelj** • Troisième acte d'accusation pour outrage au Tribunal- le procès s'est ouvert le 12 juin 2012. La date du jugement a été fixée au 28 juin 2012

## FAITS ET CHIFFRES

### 161 PERSONNES MISES EN ACCUSATION

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (une requête aux fins de dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de **161** personnes, et a clos les procédures concernant **126** d'entre elles :

**13** ont été acquittées, **64** condamnées (une personne est en attente de transfert, **24** ont été transférées, **36** ont purgé leur peine et **trois** sont décédées alors qu'elles purgeaient leur peine). Les affaires concernant **13** personnes ont été renvoyées devant des instances judiciaires d'ex-Yougoslavie.

**126**

Nombre total d'accusés dont les procédures sont closes.

**36**

Procédures ont été closes (retrait de l'acte d'accusation ou décès de l'accusé avant ou après son transfert au Tribunal).

**35**

Les procédures sont en cours pour 35 accusés: 17 sont en appel, 17 sont en procès en première instance et une sont en phase préliminaire d'un nouveau procès.

**34**

33 autres personnes ont été jugées ou sont en cours de jugement pour outrage au Tribunal.

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.

TRIBUNAL PÉNAL INTERNATIONAL POUR L'EX-YOUGOSLAVIE

Churchillplein 1, 2517 JW La Haye, Pays-Bas

[www.icty.org](http://www.icty.org)

Le Tribunal sur [Facebook](#), [Twitter](#) et [YouTube](#)

QUESTIONS ET COMMENTAIRES :

Nick Beston

Éditeur

+31.70.512.89.43 | [beston@un.org](mailto:beston@un.org)

Emma Coffey

Assistante

+31.70.512.53.99 | [coffey@un.org](mailto:coffey@un.org)